

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1881.

Convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres littéraires ou artistiques, des modèles et dessins industriels et des marques de fabrique, conclue, le 31 octobre 1881, entre la Belgique et la France.

ERRATUM.

Page 33. — Article 13, in fine. Au lieu de « Édition interdite en Belgique, en France, et autorisée pour la France, la Belgique et l'étranger, »
lire : « Édition interdite (*en Belgique*) en France et autorisée pour (*la France*) la Belgique et l'étranger. »
